

COMMUNE D' EPREVILLE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible au secrétariat de la mairie aux horaires d' ouverture.

Le **compte administratif** 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier

Le compte administratif 2020 a été voté le 16 Avril 2021 par le conseil municipal sous la présidence de Madame Joëlle MASSELINE Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions cimetièrre, location salle polyvalente...), aux loyers des immeubles appartenant à la commune, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 572 351,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires 2020 représentent 24,43 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 s' élèvent à 508 124,08 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution :

- Dotation Globale de Fonctionnement 2016 : 75 430 €
- Dotation Globale de Fonctionnement 2017 : 55 795 € (Dotation Forfaitaire) + 15 330 € (Dotation Solidarité Rurale)

- Dotation Globale de Fonctionnement 2018 : 53 779 € (Dotation Forfaitaire) + 38 089 € (Dotation Solidarité Rurale)
- Dotation Globale de Fonctionnement 2019 : 52 108 € (Dotation Forfaitaire) + 38 860 € (Dotation Solidarité Rurale)
- Dotation Globale de Fonctionnement 2020 : 50 883 € (Dotation Forfaitaire) + 42 222 € (Dotation Solidarité Rurale)

Les trois principaux types de recettes pour notre commune sont :

- Les impôts locaux (montant prévu au budget primitif 2020 : 251 021 € et montant perçu en 2020 : 252 723 €)
- Les dotations versées par l'Etat et autres participations (montant total prévu au budget primitif 2020 : 130 394 € et montant perçu pour 2020 : 128 731,77 €)
- Les recettes encaissées au titre des revenus des immeubles (*locations salle polyvalente, maisons, appartements et locaux commerciaux* : *montant prévu au budget primitif 2020 : 100 000 € et montant perçu pour 2020 : 101 175,19 €*)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	78 996,20 €	Excédent brut reporté 2019	77 359,09 €
Dépenses de personnel	124 129,75 €	Recettes des services	4 145,28 €
Autres dépenses de gestion courante	289 642,45 €	Impôts et taxes	327 729,51 €
Dépenses financières	1 971,06 €	Dotations et participations	128 731,77 €
Dépenses exceptionnelles	1 135,00 €	Autres recettes de gestion courante	101 177,91 €
Autres dépenses (atténuations de produits)	12 249,62 €	Recettes exceptionnelles	8 473,65 €
Dépenses imprévues	€	Recettes financières	0
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>508 124,08 €</i>	Autres recettes (atténuation de charges)	2 092,88 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 664,08 €	<i>Total recettes réelles</i>	<i>649 710,09 €</i>
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	€
Total général	510 788,16 €	Total général	649 710,09 €

Soit un excédent de clôture de 138 921,93 €.

commentaires concernant les données de ce tableau :

Les autres dépenses de gestion courantes comprennent la participation aux dépenses du SIVOS Epreville-Maniquerville-Tourville les Ifs pour un montant de 224 035 € et la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les années 2019 et 2020 soit 21 540 €.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : Taxe progressivement supprimée par la Loi de Finances – taux gelé

- Taxe foncière sur le bâti : 12,03 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 46,72 %
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : taxe perçue par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral Agglo

Le produit perçu de la fiscalité locale s'élève à 252 723 €

Le montant des allocations compensatrices des exonérations des taxes d'habitation et foncière s'élève à 9 529 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations perçues de l'Etat s'élèvent à 93 105 € (Dotation Global de Fonctionnement DGF).

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté positif 2019	96 892,96 €
Remboursement d'emprunts	26 018,89 €	FCTVA	10 438,42 €
Dépôts et cautionnements	0 €		
Travaux divers (église, vestiaires foot)	11 902,29 €		
Opérations d'équipement		Mise en réserves	77 042,04
N°109 Salle polyvalente	1 808,72 €	Cessions d'immobilisations	
N°117 Nouveau cimetière	104 004,62 €		
N°118 Logements locatifs Les Roseaux	5 323,68 €		
N°120 Travaux logement ancienne école	6 803,28 €		
N°122 Défense incendie	39 283,63 €		
N°60 Voirie	8 743,92 €		
N°80 Acquisitions diverses	1 685,73 €		
N°92 Eclairage public	47 995,61 €		
Subvention d'équipement versée (participation ½	1 659,86	Taxe aménagement	18 050,85 €

poteau incendie avec Froberville)			
Autres dépenses		subventions	22 857,54 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	€
		Dépôts et cautionnement reçus	781,81 €
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	2 664,08 €
Opérations patrimoniales	90 739,76 €	Opérations patrimoniales	90 739,76 €
Total général	346 169,99 €	Total général	319 467,46 €

Soit un déficit de clôture de 26 702,53 €.

Il faut tenir compte également des restes à réaliser 2020 (les dépenses et les recettes de la section d'investissement engagées mais pas encore réalisées) :

Restes à réaliser dépenses : 36 475 € (travaux voirie, église, boulangerie, achat ordinateur et matériel divers...)

Restes à réaliser recettes : 104 900 € (subventions et vente ancienne école)

c) Les principales réalisations de l'année 2020 sont les suivantes :

- Travaux de moulures en staff et remplacement gouttière église
- Réfection vestiaires football
- Travaux salle de bains logement ancienne école
- changement porte et porte fenêtres logement Les Roseaux
- Remplacement système alarme incendie salle polyvalente
- mise en place d' un ralentisseur et création gare de croisement Hameau la Grand Mare
- mise en place barrières de sécurité devant l' abribus dans le centre
- Changement des lanternes (Led) éclairage public
- création réserve incendie Hameau le Ramboc et mise aux normes poteaux incendie
- Achat meuble bibliothèque et achats divers
- Travaux création nouveau cimetière

d) Les subventions d'investissements perçues :

- de l'Etat : 12 615,54 € (acompte cimetière)
- de la Région :
- du Département : 7 888 € (création réserve incendie), 861 € (acquisition matériel désherbage)
- Autres (Amendes de Police) : 1 493 € (création ralentisseur)

III. Les données synthétiques du compte administratif 2020 – Récapitulation

- **Section de Fonctionnement** : - Opérations de l'exercice : dépenses : 510 788,16 €
recettes : 572 351,00 €
- Résultat reporté 2019 excédent : 77 359,09 €

soit un excédent de clôture de 138 921,93 Euros

- **Section d'Investissement** : - Opérations de l'exercice : dépenses :346 169,99 €
(restes à réaliser : 36 475,00 €)
recettes :319 467,46 €
(restes à réaliser : 104 900,00 €)
- Résultat reporté 2019 : excédent : 96 892,96 €

soit un déficit de clôture de 26 702,53 Euros (Excédent de clôture en tenant compte des restes à réaliser : 41 722,47 €)

soit un excédent global de clôture de 180 644,40 Euros en tenant compte des restes à réaliser.

b) Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population (1 035 habitants) : 490,94 € par personne
- Produit des impositions directes/population : 316,64 €
- Recettes réelles de fonctionnement / population : 627,74 €
- Dépenses d' équipement brut / population : 221,65 €
- Encours de la dette / population : 175,05 €
- DGF / population : 89,96 €
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : 24,43%

c) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours s'élève à 26 018,89 € et le remboursement des intérêts représente 1 971,06 €.

Le montant total emprunté s'élève à 292 491,94 € et le montant du capital restant dû s'élève à 184 177,42 € au 31/12/2020.

Un emprunt s'est achevé en 2020 (emprunt de 11 667 € pour une tondeuse autoportée)

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à EPREVILLE, le 16 Avril 2021
Le Maire, Pascal DONNET

